

COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU TRENTE JUIN DEUX MILLE DIX SEPT

\*\*\*\*\*

L'AN DEUX MIL DIX SEPT

Le 30 juin

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER, Maire,

Ont siégé : Mesdames Eliane BERTIN, Béatrice BOULANGE, Monia FAYOLLE, Geneviève GARNIER, Sylvie JERDON, Laurence MEUNIER, Sophie MONTAGNIER, Anne-Virginie POUSSE, Claudine ROCHE, Renée TORRES, Chantal VARAGNAT et Messieurs, Jean-Marc CHAPPAZ, Gérard CROYET, Jean-Luc DUVILLARD, Jacques FORAT, Laurent FOUGEROUX, Pierre GRATALOU, Bernard GUY, Eric PRADAT, Hugues JEANTET.

Pouvoirs : Mario SCARNA donne pouvoir à Jean-Luc DUVILLARD, Murielle PERRIER donne pouvoir à Claudine ROCHE, Stéfania FLORY donne pouvoir à Monia FAYOLLE, Patrick BOUVET donne pouvoir à Jacques FORAT, Emilie SOLLIER donne pouvoir à Jean-Marc CHAPPAZ, Eric BESSEYAY donne pouvoir à Bernard ROMIER, Jacques MEILHON donne pouvoir à Eliane BERTIN, Jean-Claude CORBIN donne pouvoir à Pierre GRATALOU,

SECRETAIRE DE SEANCE : Jean-Luc DUVILLARD

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 29  
NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 21  
NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 8  
CONVOCATION EN DATE : 23 juin 2017  
DATE D'AFFICHAGE : 05 juillet 2017

OBJET : avenants aux marchés de travaux pour la construction selon une démarche environnementale d'une école maternelle et des équipements associés

N° 2017/66

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les quatorze marchés de travaux relatifs à l'opération de « construction selon une démarche environnementale d'une école maternelle et des équipements associés » ont été attribués par délibération n° 2016/071 du 7 novembre 2016.

Monsieur le Maire expose que des adaptations techniques sont nécessaires à la bonne poursuite du chantier notamment pour :

- les travaux de terrassements
- la modification du vide-sanitaire et des réseaux EP, EU/EV sous dallage
- l'étanchéité liquide

Ces modifications vont concerner les lots n° 1, 3, 9, 10 et 12 et nécessitent l'établissement de projets d'avenants selon les conditions financières suivantes :

Lot	Titulaire	Montants HT (valeur août 2016)				Ecart	
		Montant initial	Moins-value	Plus-value	Nouveau montant	HT	%
1 - Terrassements - gros œuvre	PAILLASSEUR FRERES	594 750,00 €	9 417,10 €	32 437,22 €	617 770,12 €	23 020,12 €	3,87%
3 - Etanchéité	ASTEN	298 773,15 €	18 205,45 €	0,00 €	280 567,70 €	-18 205,45 €	-6,09%
9 - Carrelage faïence	RHODANIENNE DE CARRELAGE / S.N.C.	111 000,00 €	180,00 €	16 855,70 €	127 675,70 €	16 675,70 €	15,02%
10 - Chauffage - ventilation - plomberie	BORDANOVA	382 000,72 €	6 503,50 €	3 240,06 €	378 737,28 €	-3 263,44 €	-0,85%
12 - Voiries réseaux divers	GREEN STYLE	264 480,00 €	9 754,80 €	27 582,00 €	282 307,20 €	17 827,20 €	6,74%

Le règlement interne des marchés publics stipule que tout marché faisant l'objet d'une procédure adaptée et dont le montant est supérieur à 50 000.00 euros HT doit être soumis pour avis consultatif à la commission MAPA. Ainsi, ses membres se sont réunis le 15 juin 2017 et ont émis un avis favorable à la passation des avenants n° 1 aux marchés de travaux des lots n° 1, 3, 9, 10 et 12 susmentionnés.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2014/29 du 10 avril 2014, le Conseil Municipal lui a donné délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, dans la limite des crédits inscrits au budget prévisionnel, en application de l'article L2122-22-4° du Code général des collectivités territoriales. Les marchés de travaux faisant l'objet d'une AP/CP, une délibération l'autorisant à signer les avenants n° 1 selon les conditions susmentionnées est nécessaire.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :**

29 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-29 et L2122-21,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment les articles 42-2° et 65,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment les articles 27 et 139,

Vu la délibération n° 2014/29 du 10 avril 2014 portant délégation au Maire au titre des articles L2122-22 du Code général des collectivités territoriales et L212-34 du Code du patrimoine,

Vu les délibérations n° 2015/012 du 30 janvier 2015 relative à l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) pour la construction d'une nouvelle école maternelle et n° 2016/078 du 7 décembre 2016 relative à l'actualisation de ladite AP/CP,

Vu la délibération n° 2015/23 du 6 février 2015 portant modification du règlement interne des marchés publics,

Vu la délibération n° 2016/071 du 7 novembre 2016 portant attribution des marchés de travaux pour la construction selon une démarche environnementale d'une école maternelle et des équipements associés,

Vu l'avis favorable de la commission MAPA en date du 15 juin 2017 pour la passation des avenants n° 1 aux marchés de travaux des lots n° 1, 3, 9, 10 et 12,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les avenants n° 1 aux marchés de travaux suivants, dans le cadre de l'opération de « construction selon une démarche environnementale d'une école maternelle et des équipements associés », ainsi que tous documents nécessaires à leur mise en application :

- avenant n° 1 au marché de travaux du lot n° 1 – **terrassements gros œuvre** dont **PAILLASSEUR Frères** est titulaire et portant le nouveau montant du marché à **617 770.12 euros HT** ;
- avenant n° 1 au marché de travaux du lot n° 3 – **étanchéité** dont **ASTEN** est titulaire et ramenant le nouveau montant du marché à **280 567.70 euros HT** ;
- avenant n° 1 au marché de travaux du lot n° 9 – **carrelage faïence** dont le groupement **LA RHODANIENNE DE CARRELAGE / SNC** est titulaire et portant le nouveau montant du marché à **127 675.70 euros HT** ;

- avenant n° 1 au marché de travaux du lot n° 10 – **chauffage ventilation plomberie** dont **BORDANOVA** est titulaire ramenant le nouveau montant du marché à **378 737.28 euros HT** ;
- avenant n° 1 au marché de travaux du lot n° 12 – **voiries réseaux divers** dont **GREEN STYLE** est titulaire et portant le nouveau montant du marché à **282 307.20 euros HT**.

- **PRECISE** que les sommes correspondantes sont inscrites au budget sur la base d'une AP/CP.

FAIT LES : JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS  
ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS  
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire  
Bernard ROMIER

